



MODIFICATION N° 2 DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES N° 322 — COURS DE COMPÉTENCES GÉNÉRALES

La modification n° 2 modifie et précise la demande d'offres à commandes n° 322 (la « DOC ») en sa version précédemment modifiée et clarifiée. Autrement, la DOC demeure inchangée et tous les mots qui commencent par une majuscule, mais qui ne sont pas définis dans le présent document, ont le sens qui leur est attribué dans la DOC.

QUESTION ET RÉPONSE

Question n° 1 : Pour l'exigence cotée C1 (Expérience du soumissionnaire), pouvons-nous citer le BVG comme référence? Même si nous offrons régulièrement de la formation à de nombreux autres clients relativement à tous les volets, l'exigence cotée C1 demande des références auxquelles nous avons offert des cours pour les six volets ces trois dernières années. Cela limite le nombre de références que nous pouvons donner, et le BVG en est une importante pour nous.

Réponse n° 1 : Oui, une expérience avec le BVG peut être citée en référence pour l'expérience du soumissionnaire en vertu de l'exigence cotée C1. Plus précisément, le BVG souhaite deux (2) expériences de projet en vertu de l'exigence cotée C1 et, pris ensemble, ces deux projets doivent porter sur l'ensemble des six (6) volets, avec au moins un (1) cours par volet.